

## CONDITIONS DE RÉSERVATION

**MODALITES DE RESERVATION** : Lors de la réservation, le client accepte que les informations relatives à son identité ou permettant de le joindre, soient collectées à des fins commerciales et conservées pour une durée de trois ans sans nouvelle réservation de son fait.

Les tarifs et informations publiés sont communiqués sous réserve des erreurs d'impression ou d'omission pouvant figurer sur les documents publicitaires (textes et visuels non contractuels). Seuls les prix figurants, sur la confirmation de réservation sont contractuels. Les prix sont exprimés en euros, et tiennent compte du taux de TVA en vigueur au jour du paiement.

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou louée. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux. Les réservations peuvent être effectuées par e-mail ou téléphone. Une confirmation devra intervenir par écrit (signature du contrat et versement de l'acompte) dans les 14 jours de la demande de réservation. Passé ce délai, l'option sera annulée sans préavis et sans recours pour le client. À réception du contrat signé et du versement de l'acompte (dont 25 € de frais de réservation non remboursables), une confirmation de réservation sera adressée au client en fonction des places disponibles.

**EMPLACEMENTS** : arrivée 14 h – départ 12 h. Le client doit se présenter à la réception du camping avec son bon d'échange ou sa facture acquittée. Toute arrivée tardive doit être impérativement signalée avant 18 h afin que le camping puisse prendre les dispositions nécessaires à l'arrivée du client sur le site. Lors du départ, toute parcelle non libérée à 12 h entraînera la facturation automatique d'une nuit supplémentaire. Les frais complémentaires de séjour doivent être soldés (ensemble des suppléments/dépenses souscrits sur place et non réglés).

Le nombre de participants est limité à 6 personnes. Le client devra se munir d'une rallonge et d'une prise européenne (vente sur place, dans la limite des stocks disponibles).

**LOCATIONS** : arrivée : 16 h – départ 10 h. Le client doit se présenter à la réception du camping avec son bon d'échange ou sa facture acquittée. Toute arrivée tardive doit être impérativement signalée avant 18 h afin que le camping puisse prendre les dispositions nécessaires à l'arrivée du client sur le site. A l'arrivée du client, un état des lieux lui sera remis et devra être effectué. Les anomalies constatées devront être signalées au plus tard le lendemain de l'arrivée. Lors du départ, toute location non libérée à 10h entraînera la facturation automatique d'une nuit supplémentaire.

Les frais complémentaires de séjour doivent être soldés (ensemble des suppléments/dépenses souscrits sur place et non réglés). Pour les locations d'hébergements, le forfait inclut le nombre de personnes (bébé compris) prévu lors de la réservation, dans la limite de 8 places selon le type d'hébergement choisi. Si le nombre de personnes se présentant dépasse la capacité de l'hébergement sélectionné, le camping est en droit de leur refuser l'accès.

A l'arrivée du client, un dépôt de garantie de 375 € sera demandé en carte bancaire, lequel servira à compenser les éventuels dommages ou dégradations causés lors du séjour. L'état des lieux de sortie est effectué après le départ du client. Si l'état est jugé satisfaisant, la caution sera détruite.

Le camping propose de souscrire au forfait ménage, au plus tard le jour de l'arrivée. Il est également possible de souscrire aux options « lits faits à l'arrivée » et « pack Esprit Libre », au plus tard un mois avant l'arrivée.

Il est rappelé que les tentes et canadiennes ne sont pas autorisées devant les locations.

Pensez à apporter vos draps, draps-housses et taies d'oreillers.

Une fois le départ effectué, l'accès au camping n'est plus autorisé.

**MODALITES DE REGLEMENT DU SOLDE DU SEJOUR** : Le solde du séjour figurant sur la réservation est à régler au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée. En l'absence de ce paiement dans ce délai, la réservation sera automatiquement annulée. Le règlement du solde devant s'effectuer de la façon suivante :

- A plus de 30 jours avant l'arrivée, les campeurs et locataires pourront utiliser les modes de paiement suivants : chèque bancaire, carte bancaire, chèques vacances, mandat cash et virement bancaire.

- A moins de 30 jours avant l'arrivée, seuls les règlements par carte bancaire seront acceptés.

En cas de réservation de « dernière minute », le règlement du séjour sera demandé en totalité.

Aucun remboursement ne sera effectué si le client souhaite changer de mode de règlement.

Il est rappelé que les règlements en espèces sont acceptés dans la limite du montant légal autorisé.

A défaut de recevoir le règlement du solde dans les délais susvisés, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation et de conserver, à titre de dommages et intérêts, les sommes déjà versées, les versements réalisés étant considérés comme des acomptes.

Pour tout envoi de chèques vacances ou mandat cash, il est vivement conseillé de faire un envoi en "valeur déclarée". Dans le cas contraire, le camping décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant l'acheminement de votre règlement.

**ANNULATIONS** : En cas d'annulation, outre 25 € au titre d'indemnité de rupture de contrat, sera retenu ou restera dû un montant égal à 20 % du coût total du séjour si l'annulation survient plus de 30 jours avant la date prévue de l'arrivée et un montant égal au total au séjour si elle survient moins de 30 jours avant la date d'arrivée et ce à titre de dommages et intérêts.

**GARANTIE ANNULATION** : Une garantie annulation est comprise dans le contrat de location. Avant le départ du client, si l'un des événements suivants survient : maladie grave ou accident grave ou encore décès atteignant le client ou son conjoint, l'un de ses ascendants ou descendants, gendres ou belles filles, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs ; dommages matériels importants atteignant ses biens propres et nécessitant impérativement sa présence ; licenciement économique ; accident ou vol total de son véhicule et/ou caravane survenant sur le trajet (direct) pour se rendre sur le lieu du séjour ; l'obtention après la date de réservation de la location d'un contrat à durée indéterminée, il sera procédé au remboursement des frais de séjour (exclusivement le coût de la location) sous réserve de justifier de la survenance des événements susmentionnés.

**INTERRUPTION DE SEJOUR ET PRESTATIONS NON UTILISEES** : Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. Malgré le paiement du solde du séjour, sans nouvelle de la part du client (par email ou lettre recommandée avec accusé de réception) dans les 48 heures après le début du séjour, l'hébergeur se réserve le droit de disposer de l'hébergement ou de l'emplacement. Le client ne pourra alors prétendre à aucune indemnité.

Aucun remboursement ou dédommagement ne saurait être pris en compte en cas de non utilisation d'un ou plusieurs services, ou en cas de fermeture temporaire ou saisonnière d'un ou plusieurs services liés à un problème technique, climatique, administratif ou législatif.

**CHOIX D'EMPLACEMENT** : L'option « choix d'emplacement » permet de bloquer définitivement un ou deux emplacement(s) précis, moyennant un supplément de 35€. Sans souscrire à cette option, les souhaits particuliers signalés ne feront l'objet d'aucune garantie d'obtention de notre part. Si le souhait n'a pu être satisfait, aucune réclamation ne sera recevable. Ce supplément peut être utilisé dans deux conditions :

- Si vous souhaitez choisir un numéro d'emplacement selon les disponibilités OU si vous avez une demande spécifique : près de la piscine, loin des animations, près de l'étang, etc.

- Si vous réservez plusieurs emplacements, dans la limite de deux emplacements : il vous permet d'avoir les emplacements côte à côte ou bien face-à-face.

Dès réception de la demande de réservation, une liste des emplacements disponibles sera communiquée au client afin que ce dernier puisse indiquer son souhait.

Le camping dispose de 550 emplacements. Aussi, il ne saurait répondre au critère d'ensoleillement, ce dernier étant en constante évolution selon la saison ou encore l'heure de la journée. Pour cette raison, les critères « ensoleillé » ou « ombragé » ne peuvent être valables pour cette option.

**VISITEURS** : Après avoir été autorisés par le gestionnaire du camping, les visiteurs sont admis sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Une redevance par visiteur de plus de deux ans et pour plus de deux heures devra être acquittée dont le montant est fixé selon le tarif en vigueur et ce afin de leur permettre d'accéder aux animations, infrastructures et équipements. Leur véhicule est interdit à l'intérieur du camping et devra rester sur le parking extérieur. Toute infraction entraînera l'expulsion de son auteur.

**RECLAMATION** : En cas de réclamation, le client dispose d'un délai de 15 jours après la date de fin de séjour pour le signaler auprès du camping par courrier recommandé avec accusé de réception. Le camping dispose d'un délai de 30 jours après réception de la réclamation pour y répondre. Si le client considère ne pas avoir obtenu une réponse satisfaisante de la part du camping, celui-ci a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans un délai maximum d'un an à compter de la date de réclamation écrite adressée au camping.

En cas de non-résolution amiable du litige, le client pourra saisir la juridiction compétente.

Toute réclamation allant à l'encontre des conditions de réservations ne sera recevable.

En cas de force majeure, il se peut que le camping se voit empêché d'honorer ses engagements, dans ce cas il se réserve le droit d'annuler les réservations correspondantes, le remboursement intégral des sommes versées aura lieu, excluant toute autre prétention.

**DROIT A L'IMAGE** : Le client autorise, expressément et sans contrepartie d'aucune, le camping à utiliser sur tous supports les photographies de lui-même ou de ses enfants qui pourraient être prises au cours de son séjour pour les besoins publicitaires du camping.

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR (Extraits) :**

Le règlement intérieur peut vous être fourni sur demande et est affiché à la réception. Le client est tenu de respecter le règlement intérieur du camping ainsi que celui des piscines.

Le port du bracelet club (remis à l'arrivée) est OBLIGATOIRE de façon permanente et ce jusqu'à la fin du séjour. Il donne accès aux animations, piscines et contribue à renforcer la sécurité dans l'établissement. Une caution d'un montant de 50€ par séjour sera demandée à l'arrivée, laquelle servira à compenser les éventuelles pertes ou casses de bracelets.

Le slip de bain est obligatoire.

Le camping met en œuvre toutes les mesures de surveillance utiles. Aussi, il ne saurait être tenu responsable des dommages ou dégradations pouvant survenir aux biens personnels du client sauf faute caractérisée.

Les animaux sont limités à un par emplacement. Les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> catégories sont interdits. Les chiens doivent être tatoués ou pucés, avoir leurs vaccins à jour et être tenus obligatoirement en laisse. Il est interdit de laisser l'animal seul.

Dans le cas où le client ou l'un de ses accompagnants perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du règlement intérieur de l'établissement, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre. Il est rappelé que l'établissement est sous vidéo surveillance.